



JOURNAL LE CLOCHER

Juillet 2022

Année 16 numéro 6



APPEL À VOS SOUVENIRS D' HIER

À AUJOURD'HUI



Dans ce numéro :

Heures d'ouverture des bureaux	2	Retour sur la St-Jean	11
Calendrier	3	Sûreté du Québec	12-13
Horaire des messes	4	Message des inspecteurs	14
Nouvelles Municipales	5	SSIRMRCB	15
Règlement numéro 2022-08	6-7	Desjardins	16
Vente de drapeaux	8	Moulin Michel	17
Jeudi en chanson	9	Cartes d'affaires et publicités	18-19
Retour sur la St-Jean	10	Déroulement du centième	20

Le Clocher

Heures d'ouverture de vos services

Municipalité

Lundi 9h00-12h00 13h00-16h30

Mardi 9h00-12h00 13h00-16h30

Mercredi 9h00-12h00 13h00-16h30

Jeudi 9h00-12h00 13h00-17h30

Vendredi : Bureau fermé

Informations: 819-283-2506

Fax: 819-283-2029

Bureau de poste

Lundi: 10h30-12h30 14h00 à 15h30

Mardi: 10h30-12h30 14h00 à 15h30

Mercredi: 10h30-12h30 14h00 à 15h30

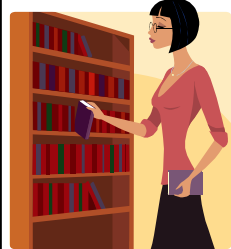
Jeudi : 10h30-12h30 13h30 à 17h30

Vendredi: 10h30-12h30 14h00 à 15h30

Informations : 819-283-2957

Inspecteur en bâtiment

MRC Bécancour Tous les jours de
9h à 16h



**HEURES D'OUVERTURE
DE LA BIBLIOTHÈQUE
LE MERCREDI SOIR
DE 19H00 À 20H30**

Rédaction et mise en page:

Caroline Simoneau, Lise Lavigne

Collaboratrices

Noëlla Blanchette, Céleste Simard

Publicité:

- ⇒ Rubrique de souhaits avec ou sans photo: Gratuit
- ⇒ Article à vendre: résident : 2.50\$
Non-résident : 3.50\$
- ⇒ Cartes d'affaires (Annuellement):
 - 35,00\$ pour les résidents
 - 50.00\$ pour les non-résidents
- ⇒ 1/2 page (Annuellement):
50,00\$ pour les résidents
70,00\$ pour les non-résidents
- ⇒ Une page: 20,00\$
- ⇒ Une demi-page: 10.00\$

Date de tombée: le 15 de chaque mois

Parution: vers le 1er de chaque mois

Abonnement:

Le journal est publié mensuellement sauf pour le mois de juillet. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de Lemieux.

Si vous demeurez à l'extérieur ou désirez l'offrir à quelqu'un, le tarif d'abonnement est de 23.00\$ annuellement.

Pour nous joindre:

Journal Le Clocher,
530 de l'Église, Lemieux, Qc, G0X 1S0.

Téléphone: 819-283-2506

Courriel: info@municipalitelemieux.ca

Il nous fera plaisir de recevoir vos suggestions et commentaires.



1	2	Bonnes vacances!		3	4	5
Fête du Canada Jordan Deshaies						
6	7	8	9	10	11	12
			Jason Moreau		Marguerite Lacharité Gilles Vachon Séance du conseil 20h	Gabriel Lefebvre
13	14	15	16	17	18	19
			Madeleine Chauvette		Danielle St-Louis	
20	21	22	23	24	25	26
			Denise Turmel		Claude Côté Gaston Ruel	Francis Désilet
27	28	29	30	31		



Informations de la Paroisse St-Jean-Paul II:
Messes à l'église de Lemieux pour les paroisses de Lemieux et Ste-Marie



HORAIRE DES MESSES JUILLET 2022

Samedi, 02 juillet à 19h30	Suzanne Belisle Jean-Charles Belisle Henri-Paul Dorion Armande Blanchette Servants de messe: Marie-Andrée Noëlla	Jocelyn Dorion Jocelyn Dorion Son épouse Henriette B. Dorion Offrandes aux funérailles
Samedi, 16 juillet à 19h30	Denis Côté Cécile Blanchette Rita Riendeau Aline Fréchette Servants de messe: Marielle Turmel Gilles Fortin	Offrandes aux funérailles Offrandes aux funérailles Offrande aux funérailles Offrandes aux funérailles

Lampes du sanctuaire

Semaine commençant le 03 juillet	Henriette B. Dorion
Semaine commençant le 10 juillet	Francis Côté
Semaine commençant le 17 juillet	Madeleine B. Blanchette
Semaine commençant le 24 juillet	Pour les malades
Semaine commençant le 31 juillet	Doris Côté



DOMAINE DE LA BUTTE

Natalie Bétit

355, rang 11
St-Louis-de-Blandford, Qc
G0Z 1B0

Tél.: 819 367-2689
819-367-2198
labutte@hotmail.ca
www.labutte.ca

LOCATION DE SALLE/CHALET POUR DES GROUPES

- En plein bois
- Grande salle
- Dortoirs
- Lac Privé
- Sentiers
- Jeux
- Aires de feu
- Camping
- Repas
- Abri-cuisine
- Ferme de cerf rouge

OUVERT À L'ANNÉE

RÉUNION
FÊTE
MARIAGE
CAMP
FORMATION

ADRESSE GPS : Chemin de la Butte. Lemieux



LES NOUVELLES MUNICIPALES

COMPTES DU MOIS

Les comptes, du mois de mai au montant de 66 879.86 \$ ont été acceptés pour paiement.

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Avril: Valeurs déclarées: 15 000 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-09 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

DÉPÔT DES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Sur proposition de Monsieur Marc Côté-Sauvé il est résolu à l'unanimité des membres présents que les documents suivants ont été déposés : Transmission des rapports financiers (municipalités locales, MRC et communauté métropolitaines), Adoption du plan triennal d'immobilisations, Adoption du budget.

ASSURANCES MUNICIPALES 2022 – REFOULEMENT DES ÉGOUTS

Les membres présents autorisent que dans le renouvellement d'assurance la clause de protection en refolement des égouts de 2 000 000 \$ avec une franchise de 2 500.00\$ soit ajoutée au contrat pour un montant de 564.00\$.

CLINIQUE DE VACCINATION MOBILE

Il aura une clinique de vaccination mobile prochainement.

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2022-04-60 PROGRAMME TECQ 2019-2023

Amendement à la résolution 2022-04-60 PROGRAMME TECQ 2019-2023, il faut remplacer la version 2019-2023 par la version 1 à deux endroits dans la résolution et ajouter la phrase suivante : La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiées et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADMINISTRATION (SUITE)

FONDS RÉGIONAL ET RURALITÉ (FRR)

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX; La municipalité participe au projet confection livre historique au montant de 877.70 \$ dans le cadre du centième.

FONDS : Le conseil municipal appuie ce projet et consent à ce qu'un montant de 4 388 \$ soit affecté à même son enveloppe, dans le cadre du Fonds régional et ruralité. (FRR).

VOIRIE

SOUSSION DE CHARGEMENT DE PIERRE RANG DE L'ÉGLISE NORD

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission d'Excavation Denis Demers pour les travaux de rechargements de pierre 0 3 \4B au rang de l'Église nord au montant de 85 000.00\$ taxe non incluse. Le signaleur est non inclus au montant de la soumission.

EXCÈS DE VITESSE RANG DU PETIT-MONTRÉAL

Sur proposition de Madame Myriam Bourgault, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'effectuer une demande de visibilité accrue auprès de la Sureté du Québec pour que les enfants soient en sécurité aux heures de passage de l'autobus scolaire.

BIBLIOTHÈQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE FRAIS DE DÉPLACEMENTS 2022

Les membres du conseil autorisent les frais de déplacements du délégué (M. Martin Blanchette) et des membres de la bibliothèque (Mme Lucie Blanchette, Mme Annette Belisle) qui participeront à l'assemblée générale du réseau biblio 2022.

BIBLIO-QUALITÉ

Une rencontre aura lieu le 20 juin 2022 à 14h00, avec la participation de madame caroline Simoneau, directrice-générale, monsieur Jean-Louis Belisle, maire et Monsieur Martin Blanchette, délégué de la bibliothèque et conseiller.



RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-08 RELATIF À L'INTERDICTION DE LAISSER DES OBJETS DANS L'EMPRISE DES ROUTES RURALES DE LA MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX.

Attendu le Règlement 2022-08 – Règlement relatif à l'interdiction de laisser des objets dans l'emprise des routes rurales de la Municipalité de Lemieux;

Attendu que la municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève ni du gouvernement du Québec ni du gouvernement du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes.

Attendu que la loi sur les compétences municipales (chapitre c-47.1), toute municipalité locale peut adopter des règlements pour régir sur tout empiètement sur une voie publique;

Attendu que le conseil de la municipalité de Lemieux désire interdire à tous les propriétaires de laisser des objets tels que roches, clôtures, poteaux etc. dans l'emprise des routes rurales de la Municipalité de Lemieux;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 14 février 2022;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Marc Côté-Sauvé

Et résolu majoritairement qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil ce qui suit, savoir:

Article 1

Le présent règlement porte le titre de "Règlement relatif à l'interdiction de laisser des objets dans l'emprise des routes rurales de la Municipalité de Lemieux et le préambule qui précède en fait partie intégrante.

Article 2 définitions des termes.

Les expressions, termes et mots qui suivent, lorsqu'ils se rencontrent dans le présent règlement, ont le sens, la signification et l'application qui leur sont respectivement assignés dans le présent article, à moins qu'il ne soit autrement indiqué ou déclaré dans le contexte de la disposition.

Objet :

Toute chose concrète, perceptible par la vue, le toucher.

Emprise :

Une emprise routière est une surface occupée par une route et ses dépendances et incorporée au domaine de la collectivité publique.

L'emprise comprend, entre autres choses :

- les voies de circulation et les accotements ;
- les fossés ;
- les bandes de terrain additionnelles, de dimensions variables, permettant au gestionnaire de la route de réaliser les opérations d'entretien.



Article 3 Autorisation

Quiconque entrave de quelque façon l'inspecteur municipal lors de l'application d'une disposition des présentes, contrevient à ce règlement. Le conseil peut autoriser l'inspecteur municipal à procéder à l'enlèvement des objets déposés dans l'emprise si le propriétaire n'a pas procédé dans les 10 jours de l'avertissement par écrit et ce au frais du propriétaire visé.

Article 4 EXCEPTION

Toute chose qui peut être tolérée dans l'emprise des routes rurales de la Municipalité ce sont les boîtes aux lettres pour Poste Canada.

Le présent règlement entrera en vigueur dès le 04 avril 2022.

SECTION III ALLUMAGE DE FEUX EN PLEIN AIR

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ

100. Feu / Permis de brûlage – SQ

Est prohibé le fait d'allumer, de permettre que soit allumé ou de maintenir allumé un feu de quelque genre que ce soit, dans un endroit public ou privé, dans le non-respect des modalités, à l'égard des brûlages extérieurs, prévues au règlement relatif à la prévention incendie.

101. Obligations du titulaire d'un permis de brûlage – SQ

Commets une infraction le titulaire d'un permis de brûlage qui omet de respecter l'une ou l'autre des conditions stipulées lors de l'émission du permis.

102. Feux autorisés sans permis – SQ

1e l'équipement nécessaire pour empêcher la propagation du feu est disponible sur les lieux où est ou sera allumé le feu, et ce, pour toute la durée dudit feu;

2e une personne d'au moins 18 ans est ou sera présente sur les lieux du feu afin d'en prendre la responsabilité et d'en empêcher la propagation, et ce, jusqu'à ce que le feu soit complètement éteint;

3e la fumée n'incommoder pas les voisins;

4e on n'y brûle pas de déchets solides ou autres rebuts;

5e et lorsqu'il s'agit d'appareils fonctionnant au propane, ils sont en bon état de fonctionnement et approuvés à cette fin.

Les feux, aux fins de cuisson de produits alimentaires dans un foyer, sur un gril ou sur un barbecue, ne nécessitent pas de permis de brûlage si toutes et chacune des conditions suivantes sont rencontrées :

103. Nuisance par la fumée – SQ

Nul ne peut permettre ou tolérer que la fumée, provenant de la combustion des matériaux utilisés pour un feu de foyer, se propage dans l'entourage de manière à nuire au confort d'une personne habitant le voisinage, ou que cette fumée entre à l'intérieur d'un bâtiment occupé.

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent chapitre **commets une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende fixe de cent dollars (100 \$)**. Si une infraction se continue, le contrevenant est passible de l'amende édictée ci-dessus pour chaque jour durant lequel l'infraction se continue. Au surplus et sans préjudice des dispositions prévues au présent article, la municipalité conserve tout autre recours pouvant lui appartenir. Quiconque entrave de quelque façon le travail de la personne désignée lors de l'application d'une disposition des présentes, est passible d'une amende de cent dollars (100 \$)

Les drapeaux du centenaire
sont en vente présentement
au bureau municipal



Grandeur 24x36 pouces au prix de 45 \$ chacun

Centième

Le 20 août approche à grand pas,

Le comité du centième demande l'aide de la population de décorer leur maison et ou parterre pour le centième. Faites place à votre créativité. Pour ceux qui le désirent vous pouvez vous procurer nos beaux drapeaux à la municipalité.

Aidez-nous à rendre notre municipalité belle et festive.

Petit rappel, nous avons besoin de bénévoles pour la préparation de cet évènement. Veuillez donner votre nom au bureau municipal: 819-283-2506

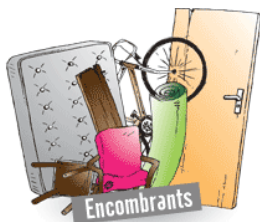


BIBLIOTHÈQUE

Le réseau biblio a fait une tournée BiblioQUALITÉ pour les MRC de Bécancour et de l'Érable.

(de gauche à droite) Céleste Simard, conseillère municipale, Martin Blanchette, conseiller municipal et répondant de la bibliothèque, Annette Belisle, bénévole dévouée, France René, directrice générale du Réseau BIBLIO CQLM et Caroline Simoneau, directrice générale de la municipalité.

La bibliothèque est fermée les mercredi 27 juillet et 03 août 2022. De retour le mercredi le 10 août. Bonne vacances.



Le prochain encombrant

Est le **19 juillet**

Petit rappel des

Matières refusées aux ordures

Produits domestiques dangereux, Produits réfrigérants, Matériel électronique et informatique, Pneus et pièces automobiles, Terre, sable, roches. Pour plus d'information consulter le site internet

Merci de garder votre environnement propre!



14 JUILLET 19 h 30
LEMIEUX

Duo Karine et Maxime

Devant Édifice municipal
Si pluie : Dôme



LA ST-JEAN-BAPTISTE EN PHOTOS



Merci à nos bénévoles qui se sont dévoués pour nous préparer une belle fête Nationale



Merci aux gens de s'être déplacés



Discours Patriotique par Céleste Simard et Émilie Garneau





Levée du drapeau du Québec. Belle tradition



Martin Blanchette a eu l'honneur d'allumer le premier feu dans notre beau foyer au logo de la municipalité.



Félicitation à Mme Caroline Simoneau de nous avoir confectionner gratuitement un beau logo pour le Comité des Loisirs



Les frères Leclerc en spectacle.



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

EN BATEAU, EN VTT, ÉVITEZ DE VOUS BLESSER!

Trois-Rivières, le 21 juin 2022 – Avec l'arrivée du beau temps, la Sûreté du Québec désire rappeler aux utilisateurs de véhicules récréatifs l'importance d'adopter des comportements responsables et sécuritaires afin de réduire les risques d'être impliqués dans une collision ou une autre situation malheureuse.

Que ce soit en quad, en embarcation nautique, ou dans la pratique d'une activité nautique, dans la majorité des cas, un comportement humain est à l'origine d'événements déplorable.

Depuis le début de l'année, nous déplorons un décès en Quad et sept décès reliés à la navigation de plaisance. Les policiers souhaitent sensibiliser l'ensemble des usagers de véhicules récréatifs à l'importance du respect des lois et réglementations. Que ce soit la Loi sur les véhicules hors route (LVHR), le Code de la sécurité routière (CSR), le Code criminel, parfois les règlements municipaux, le respect des règlements permet d'assurer la sécurité de tous.

Le principe de prudence défini au CSR prévoit que tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard de celui qui est plus vulnérable que lui, d'agir avec prudence et respect lorsqu'il circule sur un chemin public. L'utilisateur vulnérable est, pour sa part, tenu d'adopter des comportements favorisant sa sécurité.

Ce principe de prudence s'adresse également aux véhicules hors route et aux embarcations nautiques. Côté plusieurs autres usagers, que ce soit en sentier, hors sentier ou sur les plans d'eau, les comportements de chacun ont une influence directe sur la sécurité de tout un chacun.

Rappelons également que la quiétude des propriétaires terriens et riverains demeure une préoccupation. En effet, la LVHR prévoit que les utilisateurs de VTT ne peuvent circuler sur des propriétés privées sans autorisation préalable des propriétaires. En plus d'être une infraction, l'utilisation des terrains privés à des fins récréatives sans autorisation génère parfois des plaintes de bruits qui nuisent à la quiétude du voisinage.

En terminant, il est très important que les utilisateurs de véhicules récréatifs hors route, d'embarcations nautiques, ou d'équipements reliés aux activités nautiques comme la planche à pagaie devenue très populaire, connaissent non seulement la

règlementation en vigueur, mais qu'ils soient familiers avec la manipulation de leur véhicule ou équipement de loisir. L'inexpérience est un facteur contributif à bien des situations évitables.

Pour plus d'information sur la réglementation nautique ou pour connaître les endroits où il est possible de circuler en véhicule hors route, la Sûreté du Québec invite le public à visiter les sites Internet suivants : soit Transports Canada au : https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp_511f.pdf, la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) au : www.fqcq.qc.ca ou le site de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) au : www.saaq.gouv.qc.ca.

Cet été, planifiez vos activités en toute sûreté!

-30-

Service de la diffusion et des relations médias
Sûreté du Québec
Région : Mauricie-Lanaudière
819 379-7195

- Une nouvelle travailleuse de rang -



(450) 768-6995

<https://acfareseaux.qc.ca/>

Nouvellement entrée en poste à l'organisme **Au cœur des familles agricoles**, je me présente, mon nom est Vanessa Boisvert-Cadorette et je suis **travailleuse de rang pour la région du Centre-du-Québec**.

Il me fera plaisir de vous accompagner, vous supporter et vous apporter des outils pour vous permettre de retrouver votre bien-être, **tout en respectant votre réalité de producteur ou de productrice**.

N'hésitez pas à contacter l'organisme pour vous-même ou un proche, en cas de besoin.

Vanessa Boisvert-Cadorette, votre travailleuse de rang.



La médiation citoyenne, une avenue possible

Conflits dans la communauté

Des conflits avec le voisinage peuvent survenir à tout moment et nécessiter une aide externe. Des médiateurs peuvent vous épauler dans les cas de conflits de voisinage, interpersonnels et intrafamiliaux, entre un ou plusieurs citoyens et des organismes (privés ou publics), en milieu de travail, scolaire, sportif, etc.

ÉQUIJUSTICE propose une justice équitable et accessible à tous en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent en collectivité et en les accompagnants dans le respect de leurs droits et de leurs différences.

La médiation citoyenne est un processus sécuritaire par lequel un tiers impartial tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes de permettre à celles-ci d'être :

- ✓ écoutées;
- ✓ accompagnées;
- ✓ soutenues.

Le service de médiation citoyenne est accessible à tous, gratuit et confidentiel.

Coordonnées ÉQUIJUSTICE

690, rue De Monseigneur-Panet, bureau 109, Nicolet (Québec) J3T 1W1

Téléphone 819 293-8671

Courriel nicoletyamaskabecancour@equijustice.ca

Le service dessert les municipalités du territoire de la MRC de Bécancour.



SSIRMRCB BULLETIN

PRÉVENTION 2022

FEUX DE BROUSSAILLES

Rappel de la réglementation

Encore une fois cette année, je me vois dans l'obligation de vous partager quelques bons conseils en ce qui a trait aux feux extérieurs.

Lorsque celui-ci est fait dans un foyer extérieur muni d'un pare-étincelles entouré d'amis et de la musique de votre choix, vous n'avez pas besoin d'un permis. Il s'agit de ce qu'on appelle un feu de plaisance!

Par contre, lorsqu'il s'agit d'un feu de plus ample envergure (plus de 1m sur 1m), il faut savoir que c'est réglementé. Dans ces cas-ci, la détention d'un permis de brûlage est obligatoire.



Permis de brûlage

L'importance d'avoir un permis de brûlage prend tout son sens afin d'être au courant des mesures et des consignes en vigueur pour le temps de l'année concernée. Pour l'obtention d'un permis, il faut simplement téléphoner au bureau du SSIRMRCB au 819 288-5694, prendre rendez-vous avec l'agent en prévention incendie, une petite visite et le tour est joué!

Je vous rappelle qu'il est illégal au Québec (depuis le début des années 2000) de faire brûler autre chose que seulement des branches, arbres et feuilles mortes. Toute autre matière résiduelle est interdite (palette, bois de construction, foin, vieille grange...). Quiconque commet une infraction est passible, en plus des frais, d'une amende fixe de 100.00\$

Nous vous invitons donc à communiquer avec vos municipalités afin de savoir quel écocentre est le plus près de chez vous afin de vous débarrasser de ces matériaux ou rebuts.

De plus, non seulement, le brûlage enlève tous les nutriments nécessaires à la repousse d'une pelouse en santé, vous donnez tout son sens à l'expression « Jouez avec le feu! ».

Il ne faut pas oublier que dans de tels cas le feu se dirige dans toutes les directions. Il s'agit d'avoir une seconde d'inattention ou des outils d'extinction inappropriés pour faire face à une perte de contrôle pouvant avoir des conséquences graves.

Régulièrement, cette catastrophe se traduit par un feu de bâtiment ou ultimement en feu de forêt. La majorité de ces derniers sont causés par l'activité humaine, il faut donc être vigilants, se préoccuper de la météo et s'informer auprès de la SOPFEU ou de votre service incendie.

Je vous le rappelle le permis de brûlage est obligatoire et gratuit !!!

Lors de notre visite, nous vous donnerons plusieurs conseils pour un brûlage sécuritaire, nous répondrons à vos questions et surtout nous aurons le bonheur de se voir en personne !!

NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS, POUR VOUS!

Guy Lemieux,
Agent en prévention incendie
g.lemieux@mrcbecancour.qc.ca





Éviter les abus financiers, c'est d'abord les identifier

Profitez de notre accompagnement et de nos conseils afin de prévenir les situations d'exploitation financière.

Pour plus d'information :
819 298-2844 ou 1 866 298-2844
desjardins.com/abus-financiers

 **Desjardins**
Caisse de Gentilly-Lévrard-
Rivière du Chêne



NOUVEAU SERVICE GRATUIT

ALERTES

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE SYSTÈME PERSONNALISÉ D'ALERTES.

SOYEZ INFORMÉ EN CAS D'URGENCE

RECEVEZ LES ALERTES MUNICIPALES OÙ VOUS LE DÉSIREZ, SELON VOS BESOINS

TÉLÉPHONE MOBILE SMS COURRIEL

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !



819 283-2506
municipalitelemieux.ca



Café rencontre

Animé par une intervenante de l'Association sous forme d'échanges.
Une occasion de rencontrer des gens qui vivent une situation similaire à la vôtre (aux deux semaines).

NICOLET
Lundis (13h30 à 15h30)

ODANAK
Jeudis (13h30 à 15h30)

SAINT-LÉONARD D'ASTON
Mercredis (18h à 20h)

SAINT-GRÉGOIRE
Mardis (13h30 à 15h30)

CAFÉ ZOOM de votre domicile
Vendredis (10h à 11h30) un / mois

ASSOCIATION DES PERSONNES PROCHES AIDANTES BÉCANCOUR NICOLET-YAMASKA

Gestion du stress

RENCONTRE INDIVIDUELLE

Comme personne proche aidante, vous vivez des moments de stress. Ces rencontres vous permettent d'identifier les sources de stress et de trouver les solutions.

SERVICES GRATUITS

Contactez-nous
819 606-0076

Financé par:
Appui proches aidants
Vous êtes là pour eux, nous sommes là pour vous.

• À votre rythme, avec une intervenante
• À notre bureau de St-Grégoire
• À votre domicile
• Par téléphone

Association des personnes proches aidantes Bécancour-Nicolet-Yamaska
4225, Avenue Landry, Bécancour (Saint-Grégoire) G9H 2A7



Invitation à la 2^e édition Au son du Moulin Blues et Gin!

L'organisation de la 2^e édition du micro-festival de musique et de gin : « Au son du Moulin : Blues & Gin » qui aura lieu les 22, 23 et 24 juillet prochain est heureuse de vous dévoiler la programmation complète haute en musique et en saveurs.

C'est plus de 16 spectacles qui s'enchaîneront en continu sur les différentes scènes du site enchanteur du Moulin Michel en plus des conférences et atelier de dégustations des différentes distilleries présentes et de Barman Bruno

	22 juillet	23 juillet	24 juillet
Scène Sogetel	Mike Goudreau & The Boppin Blues Band Zoom & Shawn Kellerman	Shane Murphy Jerome Godboo	Spicy Overdrive Dawn Tyler Watson Big Time Lew
Terrasse Desjardins	South Breeze	Adam Karch	Paul Arthur
En alternance sur la Scène de la Rivière et la Scène du Plateau		Pat Loisel Dan Livingstone MB King	Adam Karch Dan Livingstone MB King
Place du Gin	À dévoiler....		

Grâce à la précieuse collaboration de la Ville de Bécancour et Loisirs Gentilly, le stationnement du site sportif multifonctionnel de Gentilly sera aménagé et organisé en camping éphémère pour la fin de semaine. Les VRs autonomes et quelques tentes (sans services) pourront s'y installer. Les emplacements sont en vente dès maintenant par la billetterie du festival.

Une navette gratuite reliera le stationnement principal et obligatoire des festivaliers (à l'église de Gentilly), le camping et le site du Moulin en continu grâce au Transport des personnes de la MRC Bécancour.

Une première pour le micro-festival, grâce à un appui financier du Fonds culturel de la MRC Bécancour, les œuvres de trois photographes de scène (Thierry Gervais, Jean-François Desputeaux et Andréanne Tardif) sont le sujet d'une exposition au Moulin Michel, accessible aux festivaliers.

La vente des passeports et billets journaliers est en vigueur sur le site web du Moulin Michel www.moulinmichel.com.

Vous pouvez également consulter la page Facebook « Au son du Moulin / Blues & Gin » afin de connaître tous les détails sur l'évènement.

Sources et informations

Philippe Dumas, Directeur général

direction@moulinmichel.com Bureau : 819 298-2882 Cell : 514 604-8813

www.moulinmichel.com



VENTE • LOCATION • SERVICE • INSTALLATION

- TRAITEMENT D'EAU
- NETTOYEURS À PRESSION
- POMPES ET ACCESSOIRES
- CIRCULATEURS
- RÉPARATION DE MOTEURS

819 752-5563

Sans frais : 800 263-5563

URGENCE
24 h / 7 jours

Licence RBO :
1648-4438-41



VENTES/ADMIN.: 233, de la Grande-Ligne
ATELIER: 111, rue Garand Victoriaville

Nouveau à Lévis

Service de traiteur
Roger et Denyse

Pour tous les événements

- Mariage
- Funérailles
- Baptêmes
- etc

Préparés selon vos besoins

Buffet chaud ou froid

Portions individuelles disponibles

fraîchement préparées ou congelées

Possibilité de livraison

Pour information 819-545-2005 Denyse
819-283-2702 Roger



DÉNEIGEMENT & TRANSPORT

Ferme des Mil Bromes

Dénégement : 450-272-4101 | Transport : 450-524-4103
758, chemin de l'Église, Lévis (Québec) G0X 1S0

Desjardins

Caisse de Gentilly-Lévis- Rivière du Chêne

Siège social

1780, av. des Hirondelles
Bécancour (Québec) G9H 4L7

819 298-2844 • 1 866 298-2844

Télécopieur : 819 298-3011

Courriel : caisse.glrdc@desjardins.com

desjardins.com/caisseglrdc

facebook.com/caisseglrdc

Centres de services

Deschailons-sur-Saint-Laurent

Fortierville

Manseau

Sainte-Françoise

Saint-Pierre les Becquets




vinexpert
Boutique | Centre de vinification libre-service

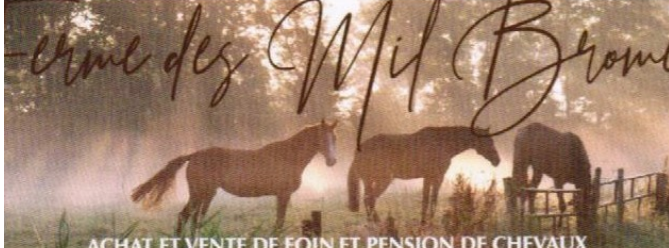
Produits et accessoires
pour la fabrication de bières et de vins
Fabrication sur place

819 758-3915

Francis Côté, propriétaire
Cell.: 819 740-1288

1-A, rue de Courval, Victoriaville
info@vinsbieres.com
www.vinsbieres.com

Ferme des Mil Brôme



ACHAT ET VENTE DE FOIN ET PENSION DE CHEVAUX

758, CHEMIN DE L'ÉGLISE, LEMIEUX, QC, G0X 1S0
Cell : 450 524-4103 - 450 272-4101 - 450 524-4102
Bertrand ou Jérémie

**VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE SEC
ET FOIN EN BALLES RONDES**

Ferme Mathis et Fils inc.

480 rang des Cyprès
St-Sylvere



Tél. 819-367-3349
Cellulaire 819-751-9045



**Gestion
Joan Marcel**
Processeurs à bois

Tél. : 819 297-2441
Cell. : 819 371-4437

11 480, boul. du Parc-Industriel,
Bécancour (Ste-Gertrude) G9H 3P3

gestionjm@hotmail.com

PILKEMASTER EVO



PROCESSEUR À BOIS



DÉROULEMENT DES FESTIVITÉS DU CENTENAIRE DE LEMIEUX

VENDREDI 19 AOÛT

17:00 SOUPER

Hot dog et blé d'inde vendus sur place

Avec bar, musique d'ambiance et feux de joie

SAMEDI 20 AOÛT

10:00 FOOD TRUCK

10:00 DÉPART DES VISITES HISTORIQUES DU VILLAGE
ET VISITE DES DEUX CANNEBERGIÈRES

12 :00 DÉFILÉ DE VOITURES ANTIQUES

13:00 DÉPART DES VISITES HISTORIQUES DU VILLAGE
ET VISITE DES DEUX CANNEBERGIÈRES

16:00 MESSE CÉLÉBRÉE PAR: Mgr André Gazaille,
Et co-célébrée avec Jean-Luc Blanchette, prêtre

17:00 SOUPER MÉCHOUI AVEC ANIMATION MUSICALE AVEC CKBN

21:00 FEU DE JOIE

DIMANCHE 21 AOÛT

DÉPART DES MOTORISÉS

BON FESTIVAL À TOUS

Réservation avant le 03 août 2021